

Comité européen des Droits sociaux (CEDS)

247^e session, 29 novembre - 3 décembre 2010

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 54/2008
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 57/2009
- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. Portugal, Réclamation n° 60/2010
- Centre européen des Droits des Roms c. Portugal, Réclamation n° 61/2010
- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme c. Belgique, n° 62/2010

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XIX-3 (2010) de la Charte de 1961

Adoption des Conclusions XIX-3 (2010) de la Charte de 1961

Grèce
Islande
Lettonie
Antilles néerlandaises
Pologne
Slovaquie
Espagne
"L'Ex-République yougoslave de Macédoine"
Royaume-Uni

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Le Comité poursuivra la préparation des réunions prévues pour 2010 à Malte et en Andorre et il commencera la préparation des réunions prévues en 2011. Les pays concernés sont les suivants : Lettonie, Moldova, Pays-Bas, Norvège et Ukraine.